

Universitatea „Al. I. Cuza”, Iași
Departamentul de Sociologie
și Asistență Socială

Holt România
Programul pentru Promovarea
Asistenței Sociale

Revista de cercetare și intervenție socială

Volumul 21

iunie 2008

**Review of
Research and
Social
Intervention**

**Revue de
Recherche et
Intervention
Sociale**



Working together
www.asistentasociala.ro

Cristina NEAMȚU

Vers des standards européens
dans la protection de l'enfant

*Secțiunea: Prezentări la conferințe
naționale și internaționale*

Editura Lumen, 2008

Revista de cercetare și intervenție socială

acreditată CNCSIS, cod 657

Director: prof.dr. Vasile MIFTODE
Redactor șef: conf. dr. Ștefan COJOCARU
Secretar general de redacție: asist. dr. Daniela COJOCARU

International Advisory Board

prof.dr. Nadji RAHMANIA – USTL Lille, Franța
prof.dr. Patrick LeGuirriec – Université Tours, Franța
prof.dr. Victor Groze – Case Western University, Cleveland, SUA
prof.dr. Einar Helander – Lisabona, Portugalia
prof.dr. Karl Garber – ENSP Rennes, Franța
dr. Lindi Endicott – Planned Parenthood, SUA
prof.dr. Vicky Buchan, Colorado State University, SUA

Consultanți pentru domeniul protecției copilului și a familiei

Pintilii PENCIUC/Director Executiv Adjunct DGASPC Iași,
Maria Felicia MIHAI/Director Executiv DGASPC Botoșani,
Ionel Ștefănică ARMEANU/Director Executiv DGASPC Vaslui,
Marian LOSPA/Director Executiv DGASPC Neamț, Sorin
BRAȘOVEANU/Director Executiv DGASPC Bacău

Colectivul de redacție

Antonio SANDU, *Asociația Lumen*; Iuliana ZĂGAN, *Holt România*; Elena MOCANU, *Holt România*; lect. dr. Nicoleta NEAMȚU, *Universitatea Babeș-Bolyai Cluj Napoca*; Mădălina Constantin, *DGASPC Iași*; Raluca Popescu, *ICCV București*

ISSN: **1583-3410** (*varianta tipărită*);

ISSN: **1584-5397** (*varianta online*)

Editura Lumen, Iași

Adresa redacției: Holt România FCSSCF Filiala Iași,

Iași, str. Bistrița, nr. 7, Bl. B13, parter, ap.3,

tel./fax: 0332.402515, email: redactia@asistentasociala.ro

Revista de cercetare și intervenție socială

Realitatea pe masa de disecție

- Fetele orașului. Studiu de sociologie urbană în municipiul Roman*
Otilia Alina LUPU 7
- Asistența socială: structură, istorie și dezbateri recente*
Doru BUZDUCEA 15
- Rolul sindicatelor în cadrul pieței forței de muncă din România*
Cristian BLEANDĂ 34
- Comportamentul de vot între rațional și simbolic*
Claudiu COMAN 47

Teorii despre...

- Rolul și locul comunicării în activitatea managerială*
Petronela Livită PRACSIU 58

Prezentări la conferințe naționale și internaționale

- Domestic adoption of children currently in the protection system*
Ștefan COJOCARU 73

Vers des standards européens dans la protection de l'enfant
Cristina NEAMȚU 79

Foster care and the professionalisation of parenting
Daniela COJOCARU 91

Prezentări organizaționale

Centrul Virtual de Resurse în Asistența Socială 102

Expert Projects 104



Vers des standards européens dans la protection de l'enfant

[Toward the european standards in child protection]

Presented at the International Conference "Social work in European context – SWEC", organized by University from Pitești, Romania, Pitești, 2008, April, 18-19

*Ph.D. Cristina NEAMTU**

Senior Lecturer,

«Al.I.Cuza» University of Iași

Faculty of Psychology and the Sciences of Education

Abstract

This work presents the methodology, the steps, the stages and the results of two Leonardo type European projects which have as target the standardization of the professional development in the field of the protection offered for the persons which are in a risk / abandon situation. The projects Leonardo Relais I and II have been developed between 2002 - 2004 and 2006 - 2008 and have brought together specialists - researchers, social assistants, doctors, sociologists, psychologists, and teachers – and representatives of the local and regional authorities from nine countries members of the European Union: France, Italy, Spain, Romania, Germany, Denmark, Hungary, Bulgaria and Portugal. For Romania, the scientific coordinator within the projects was „Al. I. Cuza” University in Iași, by the Faculty of Psychology and the Faculty of Philosophy - Social Assistance Department.

The target of the two projects was, starting both from the specific national realities regarding the dynamics of the abandon phenomena, as well as from the

*Cristina Neamtu is lecturer at the Faculty of Psychology and the Sciences of Education, at the „Al. I. Cuza” University of Iași. Fields of competence: children's protection, psychosexology and special education. Has published over 30 articles and studies in the reviews and specialized publications. Published books: *Psihopedagogie Specială*, 2000, Editura Polirom, Iași; *Devianța școlară*, 2003, Editura Polirom, Iași; *O nouă provocare pentru școala românească: educația sexuală*, 2005, Editura Institutul European, Iași. Initiator and coordinator of some European project in the field of the children's protection.

processes of professionalization of the people who work in the child protection's system, to reach a standardized formation program, which should be coherent, flexible, adaptable and useful for the construction of the European context.

Key words

support relationship, professionalization, occupational standards, abandon

Introduction

On estime qu'environ 10% des enfants d'Europe se trouvent à présent dans une situation d'abandon et les adultes qui leur offrent l'aide sont plutôt des volontiers, des personnes animées par de bonnes intentions ou des personnes non-qualifiées, dont la pratique professionnelle est soutenue surtout par la l'intention, que par un savoir-faire efficient. Le besoin de qualification de ceux impliqués dans les relations d'aide avec des enfants abandonnés n'est pas spécifique seulement pour les pays pauvres dans le nouveau contexte européen, marqué par les phénomènes migratoires et d'acculturation. L'intérêt pour l'effort conjugué des nations européennes dans le domaine de la protection de l'enfant s'est manifesté par le financement par l'Union Européenne de deux projets de type Leonardo, pendant la période 2001–2004 et 2006–2008 ; dans le premier projet, l'objectif fondamental poursuivi est de perfectionner et d'uniformiser des standards qui envisagent la formation initiale et continue du personnel qui offre de la protection aux enfants abandonnés ; le deuxième projet – de type transfert d'innovation – a envisagé l'enrichissement et le développement de ces standards par la valorisation de l'expérience nationale des nouveaux partenaires, d'une part, et par l'appui offert dans le fait d'assumer le système de formation nouveau créé, d'autre part.

Les standards européens

Deux nouvelles innovations retiennent l'attention dans l'abordage de l'objectif de cristallisation des standards européens :

1. La méthodologie du groupe de production, qui a le mérite de dépasser la vision fragmentée, donnée par les professions spécifiques à la relation d'aide, étant en parfait accord avec la réalité complexe et dynamique de l'abandon, avec les besoins de l'enfant abandonné, mais aussi avec les besoins du professionnel qui assiste l'enfant abandonné. De ce point de vue, le groupe de production réunit tant des experts de la relation d'aide – des assistants sociaux, des éducateurs, du personnel médical, des psychologues, des juristes, des animateurs –, que des formateurs de ces experts, des directeurs des institutions de protection de l'enfant,

des autorités dans le domaine des politiques sociales, des représentants des syndicats ou des organisations professionnelles des experts de la société civile; le groupe de production constitué de cette manière deviendra à la fin du deuxième projet le catalyseur de l'activité de diffusion valorisation des résultats des projets. La présupposition implicite de ce nouvel abordage méthodologique est que les nouveaux standards, si on veut qu'ils fonctionnent efficacement, ils doivent satisfaire tant les besoins de l'enfant abandonné, que ceux des professionnels qui assistent l'enfant. En conclusion, la méthodologie du groupe de production assure l'ouverture et la flexibilité nécessaires pour l'abordage pertinent des situations professionnelles incertaines, dans lesquelles la responsabilité de l'intervention n'est pas clairement définie, en risquant d'être éludée.

2. *La conception d'un système novateur de formation sous la forme d'un tronc commun, sur lequel on peut articuler des options multiples et combinables* est la plus inspirée ingénierie de formation des praticiens dans le domaine de la protection de l'enfant, car il s'adapte aux dynamiques du phénomène d'abandon, mais aussi aux dynamiques de formation initiale et continue. Le tronc commun et les modules spécifiques structurent un abordage par les compétences transversales et les compétences spécifiques, qui créent les prémisses nécessaires pour l'inscription de cette offre de formation dans les programmes d'éducation permanente, adaptables à tout public et à tout contexte professionnel. Le système de formation inclut deux composants : un programme de formation à cinq niveaux, destinés à ceux qui souhaitent se qualifier pour travailler avec cette catégorie de clients. Conçu de cette manière, le nouveau système de formation présente l'avantage de s'adapter aux divers parcours de formation individuelle, en validant les expériences professionnelles diverses. L'offre de formation modulaire est formé d'un découpage réalisé à partir des huit fonctions de la relation d'aide, qu'on présenterons lorsqu'on opérationnaliserons le contenu de la relation d'aide.

Les projets Leonardo I et II représentent des démarches d'une grande complexité, toutes les deux poursuivant à contribuer à l'élaboration des standards européens dans le domaine de la protection de l'enfant abandonné en partant du phénomène d'abandon, du fonctionnement des systèmes nationaux de protection, mais aussi des caractéristiques du processus de formation des praticiens. Pour une telle démarche transnationale et transdisciplinaire aussi, en tant qu'un premier pas vers la réalisation de l'objectif, a été indispensable l'effort de clarification épistémologique des termes-clé : *la relation d'aide* et *la situation d'abandon*.

– *la relation d'aide* définie cette relation-là dans laquelle quelques uns des acteurs sociaux impliqués cherchent, par tous les moyens correctement du point de vue déontologique de favoriser à celui qu'on aide le développement, la croissance, la maturation, une meilleure capacité d'adaptation et de fonctionnement social et l'amélioration de la capacité d'aborder et de résoudre d'une manière autonome les problème de vie – toute la démarche

étant intégrée dans une politique européenne de promouvoir les droits des enfants, d'appui et de protection sociale ;

- *la situation d'abandon* a été opérationnalisée au cadre du premier projet de la manière suivante : elle inclut des enfants orphelins, des enfants dont les parents ont été déchues de leurs droits parentaux à cause de la maltraitance ou des carences éducationnelles et des enfants abandonnés ou poussés par leurs familles. La définition a semblé être trop restrictive en 2006, lorsque les nouveaux partenaires ont proposé l'enrichissement du concept par l'inclusion de la situation de maltraitance ; en partant particulièrement de la situation des enfants des immigrants, des enfants tziganes, turcs, tatars, on est convenu se désigner par *la situation d'abandon* toute situation dans laquelle, pour des diverses raisons, les besoins de l'enfant ne sont pas satisfaits à temps et intégralement.

L'élaboration des standards européens dans la protection de l'enfant s'est réalisée à la suite des trois grandes phases des projets :

I. Le diagnostic de l'état actuel a eu pour objectif l'identification des principaux obstacles au développement de la relation d'aide dans chaque pays, mais aussi l'élaboration d'un scénario qui peut préciser dans quelles conditions, comment et avec quelles ressources ces obstacles peuvent être surmontés. Du point de vue méthodologique, on a utilisé l'interview, le questionnaire, l'analyse des ressources documentaire (les lois, les réglementations internes, les schémas d'encadrement, les programmes de formation, les fiches de poste, les règles déontologique, etc.) et les sujets de l'investigation ont été des praticiens, des directeurs, des formateurs, des responsables au domaine des politiques sociales, les juristes, les représentants des syndicats ou des organisations professionnelles, les volontaires, les organismes non- gouvernementaux.

Les objectifs spécifiques à cette phase ont été :

a) *la réalisation d'une synthèse européenne*, à partir du diagnostic spécifique à chaque pays, qui indique :

- les politiques sociales et les praticiens de protection dans le domaine de la protection de l'enfant, les structures institutionnelles existantes, leur moyen de fonctionnement, le cadre juridique de référence dans lequel elles déroulent l'activité, leur statut, les compétences et les certificats formels demandés par ceux qui font des engagements aux praticiens qui s'impliquent dans les relations d'aide, le rapport praticien – nombre d'enfants assistés, la rémunération, le rapport hommes – femmes dans le système de protection de l'enfants, etc. ;
- l'évaluation de l'offre de formation professionnelle dans le domaine : la nature, les filières de formation professionnelle, les difficultés et les limites

dans le processus de formation, les moyens et les structures de formation, la durée et le moyen de l'attestation de la formation.

b) la rédaction d'un diagnostic des besoins de formation – du point de vue qualitatif, structural et quantitatif, qui soutienne le développement et la professionnalisation de la relation d'aide au niveau européen.

II. *L'analyse et la conception des produits de formation* ont eu pour objectif général l'habilitation des organismes ayant un rôle dans la formation professionnelle en vue de la professionnalisation continue des engagés dans le système de protection de l'enfant et en vue de la qualification des chômeurs dans les métiers liés à la pratique de la relation d'aide avec les enfants qui se trouvent dans la situation d'abandon. Pour réaliser cet objectif général chacun des partenaires impliqués dans les deux projets a élaboré une série de documents de référence européenne tels :

- *un référentiel de base dans la pratique de la relation d'aide* et un *référentiel de formation* dans ce domaine, réalisés à la suite de l'analyse des aspects critiques des pratiques courantes existantes dans les institutions de protection des enfants abandonnés ; le diagnostic de l'état actuel, réalisé au cours de la première phase des projets, a permis l'identification de ces aspects critiques (les obstacles du développement de la relation d'aide), et des ressources et des modalités utiles dans leur solution aussi ;
- *un programme de formation des praticiens de la relation d'aide*, qui spécifie les objectifs poursuivis à cinq niveaux de compétence, les conditions et les critères de sélection des candidats, les contenus nécessaires, les ressources et les méthodes pédagogiques utilisés, la durée et les indicateurs d'évaluation de l'efficacité de la formation, exprimés par les habilités et les compétences observables et mesurables. Le programme de formation est conçu sous forme de tronc commun, sur lequel on peut articuler les modules spécifiques en fonction de l'historique et la situation particulière de chaque enfant. L'ensemble des modules spécifiques couvre toute la gamme possible de situations socio familiales, juridiques et culturelles, aussi que les possibles conditions psycho médicales particulières des enfants abandonnés ; de cette manière on a opérationnalisé le profil d'une relation idéale de protection, qui inclut tous les côtés de la relation d'aide – psychologique, éducationnel, juridique, physique, social, professionnel, culturel, spirituel – et qui peuvent compenser en divers degrés les effets de l'abandon sur la personnalité de l'enfant.

A partir de ces documents on a réalisé, au cadre du premier projet Leonardo, deux instruments de formation spécifiques : *un film didactique*, qui illustre les

fonctions et les compétences spécifiques à la pratique de la relation d'aide et un CD, dans lequel on a inclut aussi, à côté de la partie démonstrative des compétences et des habilités nécessaires dans l'assistance des enfants abandonnés, des éléments spécifiques à la législation nationale des pays partenaires dans le domaine de la protection de l'enfant. Ces deux instruments ont été considérablement enrichis au cadre du deuxième projet Leonardo et complété par deux autres instruments qui établissent les règles efficacement pour la pratique de la relation d'aide : une *carte de la relation d'aide* et un *guide de bonne pratique dans la protection de l'enfant abandonné*, qui clarifient tous les aspects déontologiques implicites à la protection des enfants abandonnés.

III. L'Opérationnalisation et la promotion de nouvelle offre de formation dans chacun des pays participants à la réalisation des deux projets. L'objectif général poursuivi pendant cette phase est la promotion de la nouvelle offre de formation en tant que moyen de développement de la pratique de la relation d'aide. Pour la réalisation de cet objectif, les offres de formation ont été adoptées à la place des services de qualification / formation, aussi qu'aux dynamiques démographiques et du phénomène d'abandon ; le but poursuivi est l'insertion des résultats des projets dans un vaste processus de réforme envisageant la reconnaissance et la professionnalisation des métiers spécifiques à la relation d'aide par les structures formelles habilitées dans ce sens (Le Ministère du Travail, de la Famille et de l'Égalité des chances, Le Ministère de L'Éducation et de la Recherche). Pour notre pays on a prévu une activité spéciale de lobby, basée sur la sensibilisation des autorités au niveau central et local, de sorte que l'offre de formation soit valorisée et intégrée dans les filières de formation – qualification professionnelle, dans le bénéfice de tous les enfants qui se trouvent dans une situation d'abandon.

Quant au *contenu affectif de la relation d'aide*, centrée sur les besoins de l'enfant abandonné, la démarche de projection a été conçue autour de huit fonctions, qui peuvent se réaliser tantôt par des activités spécifiques, tantôt par des activités communes. En considérant comme remplies toutes les conditions matérielles et humains nécessaires, la réalisation de ces fonctions assureraient une relation d'aide idéale de la perspective du couple professionnel – sujet, couvrant tous leurs besoins et toutes les dimensions de la récupération du trauma produit par la situation d'abandon. De ces huit fonctions, une vise les besoins du professionnel, les autres opérationnalisant les objectifs et la méthodologie pour satisfaire les besoins de l'enfants, du moment de l'entrée dans le système de protection jusqu'à trouver la solution de protection définitive (la réinsertion familiale ou l'adoption). Les huit fonctions et les principales modalités de les réaliser sont:

La fonction de recevoir – écouter

La réalisation optimale de cette fonction demande de la part du praticien l'exercice de certaines habilités et la manifestation de certains traits de personnalité spécifiques tels :

- l'empathie, considérée indispensable dans la réalisation du fait d'écouter activement, dans l'habileté de s'inscrire dans le champ de souffrance de l'enfant, de comprendre la peur générée par sa nouvelle situation et pour être capable de calmer l'enfant ; l'empathie est une composante structurelle dans l'interprétation de divers contextes de l'abandon aussi, dans la capacité de travailler avec les familles venues des milieux extrêmement pauvres, pour favoriser la résilience de l'enfant, pour aider l'enfant de se repérer dans la nouvelle relation de substitution, au cadre d'un ensemble de relations nouvelles et complexes ;
- la persuasion, pour pouvoir savoir comment faire que son aide soit acceptée par l'enfant, mais par les parents aussi, pour expliquer son rôle dans la relation d'auteur et pour attirer de nouveaux partenaires dans cette relation, dans l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- l'équilibre et la haute estime de soi, pour accepter les frustrations et la non-réciprocité dans la relation avec l'enfant et les parents aussi ;
- une bonne capacité d'écouter et d'observer pour interpréter adéquatement le comportement de l'enfant; l'interaction enfant – parent, pour s'adapter au rythme de chaque enfant.

La fonction d'identification des besoins

La *fonction d'identification des besoins* demande de la part du professionnel la réalisation de certaines activités telles :

- aider l'enfant à interpréter le comportement inadéquat de ses parents ou leur absence ;
- réaliser un diagnostic complet de la situation de l'enfant du point de vue médical, psychologique, socio familial, juridique et éducationnel,
- hiérarchiser les besoins de l'enfant et accorder priorité à la satisfaction des besoins d'appartenance et d'estime de soi,
- évaluer les symptômes déterminés par l'abandon et contribuer à les remédier, en fonction de l'âge, des ressources et de la situation particulière de chaque enfant;
- gérer les discontinuités de la vie de l'enfant, déterminées par les rejets et les ruptures répétées liées au changement du placement familial, des institutions de protection etc.;

- évaluer le risque de la marginalisation et de la maltraitance de l'enfant, à partir des caractéristiques de personnalité de l'enfant, de l'histoire, des caractéristiques du nouveau milieu de vie de l'enfant ;
- favoriser la reconstruction narcissique de la personnalité de l'enfant, utilisant toutes les ressources disponibles, commençant avec les habilités de l'enfant, avec l'utilisation du groupe de ceux qui ont un certain âge, par la manipulation de la comparaison sociale et continuant avec de diverses modalités d'intervention psychothérapeutique (ergothérapie, des thérapies d'expression, de relaxation, l'utilisation des animaux);
- identifier les besoins des enfants avec handicaps et les modalités de satisfaire ces besoins.

La fonction d'assistance dans la vie quotidienne

La fonction d'assistance dans la vie quotidienne suppose de la part du professionnel la réalisation d'activités destinées à la formation de l'autonomie personnelle de l'enfant, desquelles les plus importantes sont:

- favoriser le développement de la résilience de l'enfant, de ses diverses ressources adaptatives;
- développer la capacité des enfants de demander et d'offrir eux-mêmes d'aide;
- développer la capacité d'adaptation et de la connaissance de soi-même de l'enfant;
- former l'autonomie de l'enfant, ce qui suppose: rendre conscient l'enfant à l'égard de ses qualités, appuyer le processus de construction de l'identité personnelle et sociale de celui-ci, apprendre l'enfant les habitudes spécifiques pour pouvoir relationner de point de vue social, de planification, de décision et de solutionner les problèmes, de transformer les échecs dans des occasions d'apprentissage;
- favoriser l'autonomie personnelle et sociale aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux;
- proposer un cadre de vie sécurisé et adéquat pour l'enfant, intervenir dans la formation des habitudes de prendre soin de soi-même, apprendre l'enfant à utiliser et à entretenir les appareils domestiques, etc.;
- former aux enfants les valeurs civiques.

La fonction de communication

La fonction de communication est un élément permanent, commun à toutes les fonctions de la relation d'aide. La réalisation efficiente de cette fonction demande de la part du praticien:

- comprendre les divers moyens de communication de l'enfant, respecter le silence et le rythme de s'exprimer de l'enfant, interpréter correctement le comportement de l'enfant;
- savoir comment écouter, observer et transmettre ses informations en ce qui concerne l'évolution de l'enfant à ceux intéressés, inclusivement à l'enfant;
- adapter son message à l'interlocuteur et à la situation;
- identifier les sources d'information et évaluer selon de divers critères, contrôler le moyen de comprendre ses messages par l'enfant (utiliser les mots accessibles à l'enfant, utiliser la paraphrase, la reformulation), définir d'une manière précise les mots nouveaux;
- intégrer l'aspect culturel dans la communication avec l'enfant et avec les parents;
- développer la capacité de s'exprimer de l'enfant et corriger les déficiences de langage;
- utiliser de nouvelles voies de communication avec les enfants qui ne communiquent pas verbalement: la musique, le dessin, la pantomime, la danse, etc.

La fonction d'accompagner l'enfant

La fonction d'accompagner l'enfant dans le processus de formation de son identité est une démarche extrêmement complexe et sensible, basée sur le fait de trouver un certain équilibre entre le pouvoir de décision du praticien et le fait de s'assumer des responsabilités par l'enfant. L'accompagnement suppose poursuivre l'enfant, respecter, dans des limites précises, ses décisions et ses préférences, respecter le rythme de l'enfant. Les composants essentiels de l'accompagnement sont:

- la personnalisation de la relation enfant – adulte, au niveau de communication, d'activités, mais à l'intermède de son milieu de vie aussi, qui peut être personnalisé par l'enfant;
- trouver la distance affective optimale par rapport à chaque enfant, trouver l'équilibre entre l'implication affective, l'attachement et la neutralité, à partir de la distinction entre les désirs personnels et ceux de l'enfant;

- la réalisation des activités récupératrices pour compenser la souffrance de l'enfant et prévenir la structuration des complexes de provenance ou d'infériorité;
- la facilitation de la réinsertion dans la famille naturelle, le monitoring de la relation enfant – parents;
- la normalisation du milieu de vie dans l'institution, à partir du programme quotidien, hebdomadaire et annuel, continuant avec la participation aux formes de la vie communautaire, avec le fait de passer les fêtes personnelles et religieuses – tout doit aider l'enfant se repérer en tant que membre de la communauté dans laquelle il vit;
- la formation de la capacité de la connaissance de soi-même de l'enfant;
- prévenir toutes les formes de maltraitance de l'enfant, la réalisation d'activités de développement de la capacité d'autocontrôle, la création des facilités pour exprimer l'agressivité, l'éducation des comportements sociaux.

La fonction d'animation – socialisation

La fonction d'animation – socialisation a pour objectif la facilitation de l'auto- et de l'interconnaissance au cadre du groupe d'enfants et la favorisation de l'autonomie sociale. Par rapport à cette fonction, les responsabilités du praticien envisagent:

- l'adaptation des activités et des techniques d'animation à l'âge et les goûts des enfants;
- l'initiation des enfants dans l'utilisation des nouvelles technologies de communication et l'accompagnement des enfants dans la connaissance de la communauté et du milieu naturel-géographique;
- la création du cadre de vie ferme, cohérent, stable, sans devenir restrictif ou rigide et son adaptation aux changements intervenus en même temps que la croissance et le développement psychique de l'enfant;
- l'appui des enfants dans la formation de leur identité psycho-sexuelle;
- le développement de la créativité des enfants et la valorisation de leurs talents ou de leurs habilités;
- l'insertion des agents de socialisation dans les activités des enfants, la collaboration avec les éducateurs, les instituteurs, les représentants de l'église, de diverses associations et clubs, la collaboration avec les parents;
- l'insertion des enfants avec handicaps dans des activités communes avec les enfants normaux.

La fonction de protection – sécurisation

La fonction de protection – sécurisation part de la prémisse suivante: une relation d'aide efficiente doit actionner en tant qu'un mécanisme compensateur par rapport à la souffrance passée dans la vie de l'enfant, mais aussi en tant qu'un bouclier envers les souffrances futures. De cette perspective, le professionnel de la relation d'aide doit être capable de:

- sécuriser l'enfant par une relation fiable, basée sur la confiance, l'acceptation et la certitude qu'il ne sera pas abandonné de nouveau;
- gérer l'agressivité des enfants, les situations de conflit et de violence, interpréter les conduites de violence en tant qu'un indicateur de certains besoins insatisfaits et intervenir de sorte qu'on ne diminue pas l'estime de soi de l'enfant, qu'on ne l'humilie pas et qu'on lui permet de s'assumer la responsabilité pour le préjudice produit à la victime;
- respecter intégralement les protocoles de sécurité de l'institution et, éventuellement, proposer leur amélioration;
- prévenir l'exposition des enfants à des situations abusives qui peuvent se produire dans le milieu social ouvert, apprenant les enfants à reconnaître et éviter les situations potentiellement périlleuses, identifiant les ressources d'aide dans ces situations, etc.;
- intégrer sa démarche tout entière dans une politique de prévention, réalisée avec l'implication des instituts habilités: l'école, l'église, la police, les hôpitaux, la gendarmerie.
- sécuriser l'exploration de l'espace virtuel, établir des paroles pour les sites ayant un contenu violent, pornographique, surveiller les préférences des enfants pour divers programmes de télévision;
- diminuer l'anxiété ou / et les phobies des enfants;
- prévenir toute sorte d'accident ou de maladies, offrant un modèle de conduite préventive et formant des habitudes de vie saine.

La fonction de professionnalisation

Les praticiens impliqués dans la protection des enfants abandonnés doivent être formés dans l'esprit de l'éducation permanente, motivés et capables de se perfectionner tout au long de la vie. Les habilités formées par les composants de ces fonctions sont:

- la capacité de s'informer, de trouver de nouvelles sources d'information, d'interpréter et d'évaluer les informations;
- la capacité de s'évaluer soi-même d'une manière réaliste, d'analyser la pratique professionnelle et de demander l'appui, lorsqu'on a besoin;

- les habilités de travail en équipe multidisciplinaire, la capacité d'apprendre des pratiques spécifiques d'autres professionnels;
- la capacité d'accepter les frustrations et l'habilité de contrôler le niveau de stress;
- la capacité d'analyser le contexte institutionnel, politique, économique, culturel et l'impact de celui-ci sur sa pratique professionnelle;
- la capacité de distinguer entre l'intérêt personnel et celui de la personne aidée et la capacité de donner priorité à la satisfaction des intérêts supérieurs de l'enfant;
- la capacité de gérer la fin de la relation d'aide, la détermination des moyens de monitoring périodique de l'évolution de l'enfant, la disponibilité de rester ouvert aux sollicitations liées au cas.

Conclusions

Toutes ces fonctions ont structuré le programme de formation initial, qui s'est déroulé à Iasi, en décembre 2004, lorsque 45 spécialistes inclus dans le système de protection de l'enfant ont bénéficié de formation aux standards européens. À la fin du deuxième projet Leonardo, prévu pour la fin du mois de septembre, l'offre de formation enrichie sera posée à la disposition de tous les partenaires associés. Une étude systématique d'évaluation de l'efficacité de la nouvelle offre de formation sera réalisée au niveau du département de Iasi, à la fin de l'année 2009, par l'Université «Alexandru Ioan Cuza», la Faculté de Psychologie, pour identifier les possibles limites dans le fait de s'assumer la nouvelle offre de formation et dans le circuit de la formation des professionnels aux services offerts directement aux bénéficiaires.